

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

BISULFITE DE SODIUM 40%

Version 1.2

Date d'impression 28.03.2023

Date de révision 02.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : BISULFITE DE SODIUM 40%
Nom de la substance : hydrogénosulfite de sodium
No.-Index : 016-064-00-8
No.-CAS : 7631-90-5
No.-CE : 231-548-0
No. enr. REACH EU : 01-2119524563-42-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés., Usage industriel, Seulement pour les utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
E mail : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)

BISULFITE DE SODIUM 40%

Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	---	H302

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

Prévention : P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention : P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un

BISULFITE DE SODIUM 40%

CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Elimination : P501

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Etiquetage supplémentaire:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- hydrogénosulfite de sodium

2.3. Autres dangers

Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

|| Informations écologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

|| Informations toxicologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nature chimique : Solution aqueuse

		Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		
Composants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
hydrogénosulfite de sodium				
No.-Index	: 016-064-00-8	>= 25 - <= 45	Acute Tox.4 Oral(e)	H302
No.-CAS	: 7631-90-5			
No.-CE	: 231-548-0			
No. enr.	: 01-2119524563-42-xxxx			
REACH EU				
		Estimation de la toxicité aiguë	EUH031	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1589 mg/kg		
		Note B		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Notes mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

BISULFITE DE SODIUM 40%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Vomissements, Spasme, Collapsus cardio-vasculaire, Douleur abdominale, Diarrhée, nausée, Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Le risque de formation du dioxyde de soufre à cause de la réaction avec l'acide gastrique après l'ingestion. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Le produit lui-même ne brûle pas.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.
--	---

BISULFITE DE SODIUM 40%

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
 Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
 Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Éviter la formation d'aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

BISULFITE DE SODIUM 40%

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Ce produit n'est pas inflammable.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.

Température de stockage : > 10 - < 40 °C

Matériaux d'emballage appropriés : Acier inoxydable, Chlorure de polyvinyle, Polyéthylène

Matériaux d'emballage inappropriés : , Aluminium, Zinc. Fer

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	hydrogénosulfite de sodium	No.-CAS 7631-90-5
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 246 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 73 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, : 9,5 mg/kg p.c./jour

BISULFITE DE SODIUM 40%

|| Ingestion

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 1,09 mg/l
Eau de mer	: 0,11 mg/l
STP	: 82,5 mg/l

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

|| France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)
 || 5 mg/m³
 || Valeur limite d'exposition professionnelle indicative (circulaires)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
 Protection respiratoire conforme à EN 141.
 Filtre combiné: E-P2/P3
 En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
 Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
 Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc Naturel
 Délai de rupture : >= 8 h
 Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène

BISULFITE DE SODIUM 40%

Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseils : Porter un équipement de protection individuel.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide
Etat physique : liquide
Couleur : incolore, jaune
Odeur : de, Dioxyde de soufre
Seuil olfactif : Donnée non disponible
Point de congélation/intervalle de congélation : 4 °C
solution 38-40%
Point/intervalle d'ébullition : 98 - 105 °C

BISULFITE DE SODIUM 40%

Inflammabilité (solide, gaz)	: ne s'enflamme pas
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: Donnée non disponible
pH	: 3,5 - 4,5 (20 °C) Concentration: 100 %
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Taux de dissolution	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Stabilité de la dispersion	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,19 - 1,36 g/cm ³ (20 °C)
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible

BISULFITE DE SODIUM 40%

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Le produit n'est pas explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction exothermique Réaction violente avec des peroxydes.
Réaction avec des nitrites. Le contact avec des acides libère du dioxyde de soufre.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, du gel

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : oxygène, Acides. Oxydants. Hypochlorites.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de soufre

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Données pour le produit
Toxicité aiguë
Oral(e)
Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.
Inhalation

BISULFITE DE SODIUM 40%

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Dermale

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Irritation

Peau

Résultat : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Yeux

Résultat : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Sensibilisation

Résultat : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Mutagénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Exposition répétée

Remarques : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Non applicable,

Composant: hydrogénosulfite de sodium

No.-CAS 7631-90-5

BISULFITE DE SODIUM 40%

Toxicité aiguë

Oral(e)

Estimation de la toxicité aiguë : 1589 mg/kg) (Méthode de calcul)

Inhalation

CL50 : > 5,5 mg/l (Rat, mâle et femelle; 4 h; poussières/brouillard) (OCDE ligne directrice 403)Références croisées

Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 402)Références croisées

Irritation

Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Essai localisé sur les ganglions lymphatiques; Souris) (OCDE ligne directrice 429)Références croisées

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : La structure chimique ne laisse aucun avertissement spécifique d'un effect cancérogène.
 Mutagénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
 Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
 Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

BISULFITE DE SODIUM 40%

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Non applicable,

11.2. Informations sur les autres dangers

Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

|| Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

|| Composant: hydrogénosulfite de sodium No.-CAS 7631-90-5

Propriétés perturbant le système endocrinien

|| Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant: hydrogénosulfite de sodium No.-CAS 7631-90-5

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 316 mg/l (Leuciscus idus(Ide); 96 h) (Essai en statique; DIN 38412)Références croisées

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 89 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h) (Essai en statique)Références croisées

BISULFITE DE SODIUM 40%

algue

CE50 : 43,8 mg/l (Scenedesmus subspicatus; 72 h) (Essai en statique; Point final: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)Références croisées

Bactérie

EC10 : 634,4 mg/l (boue activée; 3 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 209)Références croisées

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	hydrogénosulfite de sodium	No.-CAS 7631-90-5
------------	----------------------------	-------------------

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : Donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	hydrogénosulfite de sodium	No.-CAS 7631-90-5
------------	----------------------------	-------------------

Bioaccumulation

Résultat : Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	hydrogénosulfite de sodium	No.-CAS 7631-90-5
------------	----------------------------	-------------------

Mobilité

Eau : Le produit est soluble dans l' eau.

Air : non volatile

Sol : Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit

BISULFITE DE SODIUM 40%

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données pour le produit

Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

Composant: hydrogénosulfite de sodium No.-CAS 7631-90-5

Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Données pour le produit

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Composant: hydrogénosulfite de sodium No.-CAS 7631-90-5

Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Résultat : 155 mg/g

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

BISULFITE DE SODIUM 40%

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

BISULFITE DE SODIUM 40%

Nomenclature des
installations classées
(ICPE) - Directive
Seveso III : NC Non classé

Composant:	hydrogénosulfite de sodium	No.-CAS 7631-90-5
-------------------	-----------------------------------	--------------------------

UE. Règlement UE n °
649/2012 concernant les
exportations et
importations de produits
chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe
XVII, Restrictions
applicables à la
fabrication, à la mise sur
le marché et à l'utilisation
de certaines substances
dangereuses et de
certains mélanges et
articles dangereux. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. Réglementation No
1451/2007 [Biocides],
annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 231-548-0; Listé

Règlement (CE) N°
1223/2009 relatif aux
produits cosmétiques,
Annexe III: Liste des
substances que les
produits cosmétiques ne
peuvent contenir en
dehors des restrictions
prévues : Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi
: 6,7 %; Dans produits de défrisants; Voir le texte des
dispositions de la réglementation et des exceptions
applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi
: 0,45 %; Dans les produits auto-bronzants pour le visage; Voir
le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions
applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi
: 0,40 %; Dans les produits auto-bronzants pour le visage; Voir
le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions
applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi
: 0,67 %; Dans les colorants d'oxydation pour la coloration de

BISULFITE DE SODIUM 40%

Réglementation
Européenne No.
1223/2009 sur les
produits cosmétiques,
Annexe V : Liste des
conservateurs autorisés
dans les produits
cosmétiques

cheveux; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.
Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 0,2 % 9; Tous les produits cosmétiques; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

Directive EU. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
2012/18/EU (SEVESO
III) Annexe I

France. INRS, Maladies : Table : 66; Listé
Professionnelles, Table of
Work-Related Illnesses

État actuel de notification hydrogénosulfite de sodium:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	231-548-0
ENCS (JP)	OUI	(1)-502
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(1)-502
KECI (KR)	OUI	KE-31484
NZIOC	OUI	HSR003079
ONT INV	OUI	
PHARM (JP)	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	
TH INV	OUI	55-1-05920
TH INV	OUI	2832.10
TSCA	OUI	
VN INV	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

BISULFITE DE SODIUM 40%

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Note B Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique ...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé

BISULFITE DE SODIUM 40%

NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques
UVCB	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
VN INVL	Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques
vPvB	très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences

BISULFITE DE SODIUM 40%

sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

BISULFITE DE SODIUM 40%

N°.	Titre	N° REACH Autor./ N° REACH ConsDe mAutor.	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de la substance	NA	3	1, 2a, 2b, 4, 5, 6a, 6b, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19	1, 2, 4, 5, 6a, 6b, 6c, 6d, 7	NA	ES3200
2	Utilisation industrielle	NA	3	1, 2a, 2b, 4, 5, 6a, 6b, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19	2, 4, 5, 6a, 6b, 6c, 6d, 7	NA	ES3202
3	Utilisation professionnelle - liquide	NA	22	NA	NA	2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20	8a, 8b, 8e, 9a, 9b	NA	ES3204

BISULFITE DE SODIUM 40%

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de la substance

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU2a: Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b: Industries offshore SU4: Fabrication de produits alimentaires SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois SU7: Imprimerie et reproduction d'enregistrements SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU11: Fabrication de produits en caoutchouc SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport SU18: Fabrication de meubles SU19: Bâtiment et travaux de construction SU20: Services de santé SU23: Récupération
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC12: Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts PROC18: Graissage dans des conditions de haute énergie PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

BISULFITE DE SODIUM 40%

Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC2: Formulation de préparations ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
--	---

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Quantité annuelle par site	28300 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Autre donnée. Autres informations	Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local: 10
	Autre donnée. Autres informations	Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local: 100
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Inspections/maintenance régulières pour assurer l'étanchéité de l'air et éviter les rejets fugitifs
	Eau	Si rejet dans la station d'épuration domestique, aucun traitement secondaire des eaux usées n'est nécessaire.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	99 %
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	99 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Oxydation chimique.
	Lorsqu'il y a un traitement sur site suivi d'un traitement municipal, il n'est pas nécessaire de prendre en compte l'oxydation pendant l'utilisation industrielle	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale



BISULFITE DE SODIUM 40%

déchets		et/ou nationale en vigueur.
---------	--	-----------------------------

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC12, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	27 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 78 %)(Seulement PROC7)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail . Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance Les procédures de manipulation de la substance devront être bien documentées et sérieusement supervisées	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Eviter le contact direct et fréquent avec la substance porter des gants de protection chimique. Porter un écran facial adapté. Utiliser une protection des yeux adaptée. Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition probable.	

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

ERC4: EUSES

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC4	le pire des cas	Eau douce	PEC	2,52mg/l	0,9
ERC4	le pire des cas	Eau de mer	PEC	0,57mg/l	0,2
ERC4	le pire des cas	STEP (eau douce)	PEC	25,2mg/l	0,4
ERC4	le pire des cas	STEP (eau de mer)	PEC	57,06mg/l	0,9

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC12, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC19: MEASE

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
--------------------------	------------------------	--------------------	---------------------	-----

BISULFITE DE SODIUM 40%

PROC1, PROC2, PROC12	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,001mg/m ³	< 0,001
PROC3, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01mg/m ³	0,001
PROC4, PROC5, PROC8a, PROC10, PROC19	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,05mg/m ³	0,005
PROC17, PROC18	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,1mg/m ³	0,01
PROC7	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	4,4mg/m ³	0,44

L'exposition cutanée est considérée comme non pertinente.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si un utilisateur aval a des conditions opératoires / des mesures de gestion des risques différentes de celles données dans le scénario d'exposition, alors il peut évaluer si il travaille dans les limites données par le scénario en faisant le scaling avec EUSES.

Les paramètres influençant le plus sont :

- quantité utilisée localement (tonnage)
- facteur de rejet avant le traitement sur site
- présence et efficacité du traitement sur site des eaux usées
- facteur de dilution

Pour le scaling voir : [http://www.arche-consulting.be/metal-CSA-toolbox/du-scaling tool](http://www.arche-consulting.be/metal-CSA-toolbox/du-scaling%20tool)

L'utilisateur aval travaille à l'intérieur des limites données par le Scénario d'Exposition si les mesures de gestion des risques décrites précédemment sont suivies ou s'il peut prouver par lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques mises en place sont adéquates. Ceci doit être fait en montrant que l'exposition par inhalation et cutanée sont réduites en dessous des DNEL respectives données ci-dessous (en supposant que les procédés et les activités en question sont couvertes par les PROCs listés précédemment).

Si des valeurs de mesures ne sont pas disponibles, l'utilisateur aval devrait utiliser un outil approprié pour le scaling, comme MEASE (www.ebrc.de/mease.html) pour évaluer l'exposition associée

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

BISULFITE DE SODIUM 40%

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU2a: Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b: Industries offshore SU4: Fabrication de produits alimentaires SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois SU7: Imprimerie et reproduction d'enregistrements SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU11: Fabrication de produits en caoutchouc SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport SU18: Fabrication de meubles SU19: Bâtiment et travaux de construction SU20: Services de santé SU23: Récupération
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC12: Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts PROC18: Graissage dans des conditions de haute énergie PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

BISULFITE DE SODIUM 40%

Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
--	--

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Quantité annuelle par site	28300 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Autre donnée. Autres informations	Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local: 10
	Autre donnée. Autres informations	Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local: 100
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Inspections/maintenance régulières pour assurer l'étanchéité de l'air et éviter les rejets fugitifs
	Eau	Si rejet dans la station d'épuration domestique, aucun traitement secondaire des eaux usées n'est nécessaire.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	99 %
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	99 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Oxydation chimique.
		Lorsqu'il y a un traitement sur site suivi d'un traitement municipal, il n'est pas nécessaire de prendre en compte l'oxydation pendant l'utilisation industrielle
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.



BISULFITE DE SODIUM 40%

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC12, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvrir un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	27 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
	Fréquence d'utilisation	230 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 78 %)(Seulement PROC7)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail . Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assure une manipulation sûre de la substance Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance Les procédures de manipulation de la substance devront être bien documentées et sérieusement supervisées	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Eviter le contact direct et fréquent avec la substance porter des gants de protection chimique. Porter un écran facial adapté. Utiliser une protection des yeux adaptée. Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition probable.	
	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

ERC4: EUSES

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC4	le pire des cas	Eau douce	PEC	2,52mg/l	0,9
ERC4	le pire des cas	Eau de mer	PEC	0,57mg/l	0,2
ERC4	le pire des cas	STEP (eau douce)	PEC	25,2mg/l	0,4
ERC4	le pire des cas	STEP (eau de mer)	PEC	57,06mg/l	0,9

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC12, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC19: MEASE

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
--------------------------	------------------------	--------------------	---------------------	-----

BISULFITE DE SODIUM 40%

PROC1, PROC2, PROC12	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,001mg/m ³	< 0,001
PROC3, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01mg/m ³	0,001
PROC4, PROC5, PROC8a, PROC10, PROC19	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,05mg/m ³	0,005
PROC17, PROC18	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,1mg/m ³	0,01
PROC7	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	4,4mg/m ³	0,44

L'exposition cutanée est considérée comme non pertinente.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si un utilisateur aval a des conditions opératoires / des mesures de gestion des risques différentes de celles données dans le scénario d'exposition, alors il peut évaluer si il travaille dans les limites données par le scénario en faisant le scaling avec EUSES.

Les paramètres influençant le plus sont :

- quantité utilisée localement (tonnage)
- facteur de rejet avant le traitement sur site
- présence et efficacité du traitement sur site des eaux usées
- facteur de dilution

Pour le scaling voir : [http://www.arche-consulting.be/metal-CSA-toolbox/du-scaling tool](http://www.arche-consulting.be/metal-CSA-toolbox/du-scaling%20tool)

L'utilisateur aval travaille à l'intérieur des limites données par le Scénario d'Exposition si les mesures de gestion des risques décrites précédemment sont suivies ou s'il peut prouver par lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques mises en place sont adéquates. Ceci doit être fait en montrant que l'exposition par inhalation et cutanée sont réduites en dessous des DNEL respectives données ci-dessous (en supposant que les procédés et les activités en question sont couvertes par les PROCs listés précédemment).

Si des valeurs de mesures ne sont pas disponibles, l'utilisateur aval devrait utiliser un outil approprié pour le scaling, comme MEASE (www.ebrc.de/mease.html) pour évaluer l'exposition associée

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

BISULFITE DE SODIUM 40%

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Utilisation professionnelle - liquide

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC12: Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts PROC18: Graissage dans des conditions de haute énergie PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b

Les paramètres utilisés représentent le scénario du pire de cas

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Quantité annuelle par site	28300 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Autre donnée. Autres informations	Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local: 10
	Autre donnée. Autres informations	Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local: 100

BISULFITE DE SODIUM 40%

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Les eaux usées doivent être dirigées vers une STEP dédiées ou traitées par d'autres techniques appropriées. Si rejet dans la station d'épuration domestique, aucun traitement secondaire des eaux usées n'est nécessaire.
	Sol	Le sol doit être imperméable et résistant aux liquides
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Oxydation chimique.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC12, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	27 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
	Fréquence d'utilisation	230 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur(Excepté PROC16, PROC18)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail . Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance Les procédures de manipulation de la substance devront être bien documentées et sérieusement supervisées	
	Assurer une minimisation des phases manuelles(PROC3, PROC15)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Eviter le contact direct et fréquent avec la substance porter des gants de protection chimique. Porter un écran facial adapté. Utiliser une protection des yeux adaptée. Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition probable.	
	FFP1 masque(PROC11)	

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

ERC4: EUSES

BISULFITE DE SODIUM 40%

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC4	le pire des cas	Eau douce	PEC	2,52mg/l	0,9
ERC4	le pire des cas	Eau de mer	PEC	0,57mg/l	0,2
ERC4	le pire des cas	STEP (eau douce)	PEC	25,2mg/l	0,4
ERC4	le pire des cas	STEP (eau de mer)	PEC	57,06mg/l	0,9

Travailleurs

PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC12, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC17, PROC18, PROC19, PROC20: MEASE

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC2, PROC12, PROC20	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,001mg/m ³	< 0,001
PROC3, PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01mg/m ³	0,001
PROC4, PROC5, PROC14	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,1mg/m ³	0,01
PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,05mg/m ³	0,005
PROC17	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	1mg/m ³	0,1
PROC16, PROC18	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,5mg/m ³	0,05
PROC11	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	5mg/m ³	0,5

L'exposition cutanée est considérée comme non pertinente.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si un utilisateur aval a des conditions opératoires / des mesures de gestion des risques différentes de celles données dans le scénario d'exposition, alors il peut évaluer si il travaille dans les limites données par le scénario en faisant le scaling avec EUSES.

Les paramètres influençant le plus sont :

- quantité utilisée localement (tonnage)
- facteur de rejet avant le traitement sur site
- présence et efficacité du traitement sur site des eaux usées
- facteur de dilution

Pour le scaling voir : [http://www.arche-consulting.be/metal-CSA-toolbox/du-scaling tool](http://www.arche-consulting.be/metal-CSA-toolbox/du-scaling%20tool)

L'utilisateur aval travaille à l'intérieur des limites données par le Scénario d'Exposition si les mesures de gestion des risques décrites précédemment sont suivies ou s'il peut prouver par lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques mises en place sont adéquates. Ceci doit être fait en montrant que l'exposition par inhalation et cutanée sont réduites en dessous des DNEL respectives données ci-dessous (en

BISULFITE DE SODIUM 40%

supposant que les procédés et les activités en question sont couvertes par les PROCs listés précédemment). Si des valeurs de mesures ne sont pas disponibles, l'utilisateur aval devrait utiliser un outil approprié pour le scaling, comme MEASE (www.ebrc.de/mease.html) pour évaluer l'exposition associée

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.